

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 7 juin 2010 ajournée le 21 juin 2010 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 20 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc  
Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Sont également présent :  
Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier, Christian Gravel secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint de la municipalité de Crabtree.

**202-2010**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

**R 203-2010**

**PERMISSION DEMANDÉE À HYDRO QUÉBEC POUR LE PARC DU  
QUAI DE LA 1<sup>E</sup> AVENUE**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers:

**DE** demander à Hydro-Québec la permission d'installer à nos frais une clôture de 1,8 mètre parallèlement à la 1<sup>re</sup> Avenue sur les lots 197-280, 197-281 et 197-282 et sur une partie du lot 197-279 en collaboration avec le futur propriétaire ou locataire du lot 197-279;

**D' Hydro Québec que la municipalité renonce à acheter ou louer le lot 197-279, en laissant aux propriétaires du lot 197-278 l'opportunité de louer ou acheter le lot 197-279, afin de continuer à faire l'usage qu'ils en font déjà depuis 1986.**

**ADOPTÉ**

**R 204-2010**

**SOUSSIONS POUR L'INSTALLATION DES JEUX D'EAU**

Le Conseil prend connaissance du rapport de recommandation de notre directeur des travaux publics, Christian Gravel, qui déclare conformes les 3 soumissions reçues;

Entreprises Berthier inc..	97 749, 75 \$
Orléans inc..	108 924,38 \$
Piscines Soucy inc.	91 428,75 \$

**ATTENDU QUE** le conseil ne désire pas retenir l'option avec terrassement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier et unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Piscines Soucy inc. au prix de 91 428,75 \$, laquelle soumission est la plus basse conforme;

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat avec l'entrepreneur.

**QUE** les coûts des travaux soient affectés au poste 22-701-55-722 pour lesquels les fonds sont disponibles pour un montant de 95 000 \$.

**ADOPTÉ**

**R 205-2010**

**NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES JEUNES DE CRABTREE**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de mandater Sylvie Frigon au poste d'administrateur de la Maison des jeunes de Crabtree représentant le conseil municipal de Crabtree:

**ADOPTÉ**

**R 206-2010**

**EMBAUCHE - PROGRAMME JEUNES AU TRAVAIL DESJARDINS**

**ATTENDU QUE** la municipalité a signé une lettre d'entente le 24 mars 2010 avec le Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette afin de bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme Desjardins jeunes au travail;

**ATTENDU QUE** la résolution R149-2010 adoptée le 3 mai 2010 autorisait le directeur général à engager un étudiant dans le cadre du programme jeunes au travail Desjardins avec le Carrefour jeunesse-emploi

**ATTENDU QUE** le carrefour jeunesse emploi recommande l'embauche de Jordan Lapierre, résident de Crabtree;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers, d'engager Jordan Lapierre et que le taux horaire soit fixé en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants.

**ADOPTÉ**

**R 207-2010**

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR LES PARCS DU MOULIN FISK ET DU TROU DE FÉE POUR LA SAISON ESTIVALE 2010**

**ATTENDU QU'**il est difficile de trouver des agents de sécurité pour venir appuyer les employés affectés au parc du Moulin Fisk pour l'application du règlement concernant l'alcool, les fins de semaines, lors des jours fériés et en période de grande chaleur;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'affecter des employés supplémentaires pour assurer la sécurité au parc du Moulin Fisk à certaines périodes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour le poste d'employé étudiant temporaire aux parcs du Trou de fée et du Moulin-Fisk :

Sébastien Dauphin (1re année d'ancienneté)

**QUE** le taux horaire soit fixé en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants :

**ADOPTÉ**

**R 208-2010**

**SOUSSIONS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-169**

Le Conseil prend connaissance du rapport de recommandation de notre firme d'ingénieurs TEKNIKA HBA qui déclare conformes les 2 soumissions reçues;

Le Conseil prend connaissance des soumissions conformes relatives aux travaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur la 4<sup>e</sup> Avenue entre la 9<sup>e</sup> Rue et la 12<sup>e</sup> Rue et sur 9<sup>e</sup> Rue entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la 4<sup>e</sup> avenue, avec l'installation d'un émissaire pluvial, à savoir:

Généreux Construction inc.	1 890 622,40 \$
Entreprises Roland Morin.	2 095 750,25 \$

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Généreux Construction Inc. au prix de 1 890 622,40 \$ (incluant les taxes), laquelle soumission est la plus basse conforme;

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat avec l'entrepreneur;

**QUE** les travaux soient financés par le règlement d'emprunt 2010-169.

**ADOPTÉ**

**209-2010**

**DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTE DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 21 juin 2010 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits d'une somme de 81 413,88 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

**R 210-2010**

**ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois d'une somme de 14 039,49 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**R 211-2010**

**ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT – PACTE RURAL**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le Plan de développement déposé au conseil dans le cadre du Pacte rural

**ADOPTÉ**

**R 212-2010**

**ENGAGEMENT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010**

Le Conseil prend connaissance d'une offre de services déposée par la firme Boisvert & Chartrand, comptables agréés, pour la vérification comptable de la municipalité et celle de la Maison des Jeunes de Crabtree, pour l'exercice financier 2010;

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir les services de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l., pour la vérification comptable de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, aux prix suivants :

- Vérification statutaire de la municipalité, 16 800 \$ (taxes en sus), le tout tel que déposé dans leur offre datée du 16 juin 2010.

**QUE** les mandats additionnels de reddition de compte exigés par le MTQ et le MAMROT (taxe d'accise, PRÉCO, etc.) seront facturés à un taux moyen de 85 \$ de l'heure

**ADOPTÉ**

**R 213-2010**

**SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES EN 2011**

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années la municipalité contribuait financièrement à la maison des jeunes en payant les honoraires professionnels du vérificateur comptable;

**ATTENDU QUE** l'offre de service de Boisvert et Chartrand pour la vérification interne passerait de 800 \$ à 1200 \$ ou 1800 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** remplacer le paiement des vérificateurs externes par une subvention directe en 2011 d'une somme de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Crabtree, le tout conditionnellement à la réception des états financiers vérifiés et du rapport annuel des activités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010:

**ADOPTÉ**

**R 214-2010**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES MUNICIPALES**

**ATTENDU QUE** depuis 1991 la compagnie Papiers Scott qui fut ensuite vendue aux Produits Kruger opérait la station d'épuration des eaux usées sans contrat;

**ATTENDU QUE** la convention intervenue le 18 avril 1997 entre la municipalité et la compagnie déterminait les modalités relatives au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement;

**ATTENDU QU'**il ya lieu de régulariser la situation en signant un contrat d'exploitation définissant, les responsabilités respectives, les honoraires de gestions, les assurances et garantie à obtenir afin que la compagnie puisse continuer à assurer l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE**, Monsieur Denis Laporte, Maire de la municipalité de Crabtree et Monsieur Pierre Rondeau, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, soient autorisés par la présente à signer et à délivrer, pour le compte et au nom de la municipalité de Crabtree, le PROJET D'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION, selon la forme et les modalités, du projet de convention VERSION 12 soumis aux membres du conseil municipal.

**ADOPTÉ**

**215-2010**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU**

Mario Lasalle, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement d'emprunt autorisant l'achat et l'installation de compteurs dans tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

**R 216-2010**

**COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS AU DOMAINE MA LORRAINE**

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années les résidents du Domaine Ma Lorraine ne reçoivent aucun service de déneigement ou d'entretien pour leurs chemins privés;

**ATTENDU QUE** les résidents ont formé l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree afin de répondre à une demande de la municipalité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de compenser les résidents qui paient les taxes sans avoir les services au même titre que les autres résidents des chemins publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers :

**QU'**un calcul soit fait annuellement lors de la préparation du budget afin de verser 100 % du coût estimé pour l'entretien des chemins et le déneigement dans la municipalité au prorata de l'évaluation des résidences du Domaine Ma Lorraine;

**QUE** le paiement soit versé annuellement à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree au cours du mois de février;

**QUE** pour 2010 un montant correspondant à 50 % de l'année soit 846,20 \$ soit versé à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree.

**ADOPTÉ**

**R 217-2010**

**OFFRE DE SERVICES – MANDAT DE SURVEILLANCE DE CHANTIER TRAVAUX 4<sup>E</sup> AVENUE ET 9<sup>E</sup> RUE**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit engager une firme d'ingénieur pour effectuer la surveillance de chantier des travaux de la 9<sup>e</sup> Rue et de la 4<sup>e</sup> Avenue;

**ATTENDU QUE** la firme TEKNIKA HBA a fait parvenir le 21 juin 2010, une offre de service incluant 2 volets :un montant forfaitaire de 28 275 \$ pour la surveillance de bureau, excluant les taxes, et une combinaison de tarif horaire pour la surveillance en chantier estimée à titre indicatif à 74 600 \$ excluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers:

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. **DE** retenir les services de TEKNIKA HBA, afin de réaliser la surveillance de chantier des travaux de la 9<sup>e</sup> Rue et de la 4<sup>e</sup> Avenue qui seront réalisés par GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. :
  - Un montant forfaitaire de 28 275 \$ pour la surveillance de bureau
  - Plus un montant variable, à tarif horaire estimé à 74 600 \$

Pour un estimé, à titre indicatif, de 102 875 \$ (plus les taxes applicables), le tout, selon l'offre de services déposée par Isabelle Mireault de TEKNIKA HBA en date du 21 juin 2010 dont copie est annexée à la présente pour valoir à toutes fins que de droit.

3. **QUE** cette somme soit prise à même le règlement d'emprunt 2010-169 décrétant ces travaux.

**ADOPTÉ**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers:

1. **QUE** la firme TEKNIKA HBA soit mandatée transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;
2. **QUE** si des modifications mineures ont été apportées à la suite de contraintes de terrain non connues lors de la conception du projet, l'ingénieur mentionne la nature de ces modifications dans l'attestation de conformité.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.